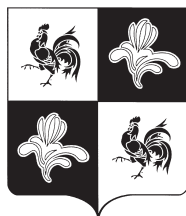


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 janvier 2017

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

AUDITIONS RELATIVES AU PLAN TRANSVERSAL AUTISME

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé des ministres	3
3. Discussion générale	8
4. Approbation du rapport.....	21

Ont participé aux travaux : M. Pascal Baurain, Mme Françoise Bertieaux, M. Philippe Courard, M. Matthieu Daele, M. Jean-Pierre Denis, Mme Caroline Désir, Mme Virginie Defrang-Firket, Mme Julie de Groote (co-présidente), M. André du Bus de Warnaffe, M. Jean-Marc Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, Mme Latifa Gahouchi (co-présidente), Mme Claire Geraets, Mme Virginie Gonzalez Moyano, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Joëlle Kampole (co-présidente), M. Philippe Knaepen, Mme Anne Lambelin, Mme Carine Lecomte, Mme Joëlle Maison, M. Nicolas Martin, Mme Christie Morreale, Mme Catherine Moureaux, Mme Sophie Pécriaux, Mme Caroline Persoons, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Véronique Salvi, Mme Isabelle Stommen, Mme Simone Susskind, Mme Graziana Trotta, Mme Mathilde Vandorpe, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Christiane Vienne, Mme Olga Zrihen, ainsi que Mme Céline Fremault, Mme Alda Greoli, M. Maxime Prévot et Mme Marie-Martine Schyns (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre des auditions relatives au Plan Transversal Autisme, la commission des Affaires sociales du Parlement francophone bruxellois, la commission de la Culture et de l'Enfance et la commission de l'Education du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la commission des Travaux publics, de l'Action sociale et de la Santé du Parlement de Wallonie, en leur réunion conjointe du 25 janvier 2017, ont entendu les ministres Céline Fremault pour le Gouvernement francophone bruxellois, Alda Greoli et Marie-Martine Schyns pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Maxime Prévot pour le Gouvernement de Wallonie.

Un compte rendu intégral des auditions et de la discussion est disponible sur le site du Parlement de Wallonie, sous le lien http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2016_2017/CRIC/cric87.pdf.

1. Désignation du rapporteur

Mmes Durenne, Trotta, El Yousfi, Leal-Lopez, sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres présents.

2. Exposé des ministres

Exposé de M. Maxime Prévot, ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Céline Fremault, ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Mme Alda Greoli, ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance et Mme Marie-Martine Schyns, ministre communautaire de l'Education.

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) commence par indiquer que le Plan Transversal Autisme a pour vocation de témoigner d'un volontarisme fort de la part des différents exécutifs francophones, pour se saisir de cette thématique et apporter une réponse aux attentes légitimes et nombreuses qui se sont exprimées depuis quelques années tant par les familles que par le secteur. Il reconnaît à cet égard le retard pris par rapport à la Flandre.

Le ministre rappelle que les troubles du spectre autistique sont très diversifiés. Aussi, ce Plan Transversal Autisme n'a pas la prétention d'apporter des réponses à tous les cas de figure. Il devra d'ailleurs être mis à jour en 2019 à la lumière de ce qui aura déjà été réalisé et des résultats engrangés. Il a cependant été

construit avec les associations représentatives et les professionnels du secteur.

L'intervenant est d'avis qu'en matière d'autisme, il existe une inadéquation entre l'aspiration à une réponse individualisée par rapport au vécu particulier de l'enfant ou de l'adulte ayant un trouble autistique et le volontarisme public qui tend à prendre des mesures d'une portée plus générale. Celant étant, les actions qui seront menées à la lumière du Plan doivent conduire à des réponses les plus individualisées possibles. Il est en outre souligné que dans l'éventail des mesures à devoir prendre pour répondre aux besoins exprimés par les familles, certaines restent du ressort fédéral (exemple : frais de logopédie, etc.).

Le Plan Transversal Autisme est axé autour de huit thématiques qui ont pu être identifiées grâce aux rencontres qui ont été organisées avec le secteur.

1. État des lieux précis du manque de solutions pour les personnes atteintes d'autisme ou de handicap de grande dépendance

Il est constaté qu'il existe peu de statistiques fiables, or il est nécessaire de mieux calibrer les réponses apportées par le pouvoir public.

Le ministre évoque également la question du double diagnostic pour lequel bon nombre de travailleurs de terrain ne dispose pas des formations appropriées.

En ce qui concerne spécifiquement la Région wallonne, l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) dispose déjà d'un cadastre de l'offre de services d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées. Ce catalogue est disponible sur le site internet de l'Agence, auprès des sept bureaux régionaux ou encore en téléphonant au numéro vert gratuit de l'agence. On retrouve les coordonnées complètes de tous les services, le profil et le nombre de personnes pouvant y être accueillis.

S'agissant de la liste unique de l'AViQ qui a été mise en place fin décembre pour le volet « adultes », il est précisé que l'objectif est de pouvoir identifier les personnes qui sont réellement en recherche active de solutions. Il s'agit donc d'une démarche plus fiable sur les besoins à court terme. Actuellement, ce sont uniquement les agents des bureaux régionaux de l'AViQ qui peuvent alimenter directement cette liste, mais le développement informatique en cours devrait permettre, à terme, à tous les opérateurs du secteur de pouvoir y introduire les informations relatives aux personnes qui se présentent pour un accueil ou un hébergement.

Il est en outre indiqué que la liste unique pourra également être ajustée en fonction de l'urgence des situations. Les services auront comme obligation minimale d'accueillir toute personne y figurant. Il faudra que chacun fasse un effort de prise en accueil ou en hébergement des cas les plus sensibles. Et M. le Ministre de penser notamment aux cas dits « prioritaires ».

La liste unique de l'AViQ constitue à la fois un outil de gestion de l'offre et de la demande, au bénéfice des personnes handicapées, des familles, des services de l'administration, mais aussi un outil statistique permettant d'ajuster les mesures à mettre en place.

Pour ce qui concerne les jeunes, c'est au départ de l'enseignement que ce recensement sera dans un premier temps réalisé. L'opérationnalisation de la liste unique doit se poursuivre sur ce volet durant toute l'année 2017, l'étape suivante consistera à mettre en commun les informations.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) dresse pour sa part l'état des lieux au niveau de Bruxelles.

En ce qui concerne les adultes, elle indique qu'au 31 décembre 2016, l'interface des situations prioritaires recensait 249 adultes sur les listes de demandes d'aide, principalement des adultes polyhandicapés, mais aussi 26 personnes atteintes d'autisme et 41 présentant un double diagnostic. Il est précisé que différentes situations se présentent, à savoir des personnes sans solution, des situations d'accueil partiel ou des personnes en situation dite inadaptée.

En ce qui concerne les enfants, il est recensé 81 jeunes mineurs en demande d'aide dont 19 sont autistes et 10 présentent une situation de double diagnostic.

Les différents besoins identifiés varient d'un cas à l'autre et les solutions se trouvent souvent au carrefour de toute une série de compétences (enseignement, aide à la jeunesse, santé, hôpitaux, psychiatres, politique du handicap, les CPAS, etc.). D'où l'intérêt de rédiger un plan transversal.

Au 31 mars 2017, il sera possible de croiser ces chiffres avec les listes d'attente des centres et d'éviter les doublons.

Mme Marie-Martine Schyns (ministre communautaire de l'Éducation) rappelle l'existence du site web www.placescolesmaternellesetprimaires.cfwb.be qui permet de reprendre les places qui sont dispo-

nibles dans les écoles maternelles et primaires. L'objectif pour la rentrée 2017 sera de pouvoir retrouver les places disponibles pour les pédagogies adaptées, notamment celles réservées à l'autisme, mais également d'avoir une liste pour le secondaire.

L'intervenante indique que l'objectif est également de créer, à terme, une liste unique en partenariat avec les Régions, à la fois pour les places dans les écoles, mais aussi pour les places dans les autres lieux d'accueil puisque, parfois, les parents sont à la recherche des deux solutions.

2. Le dépistage et l'annonce du handicap

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) estime que le dépistage doit être aussi précoce que possible pour maximiser les chances d'un accompagnement approprié du trouble du spectre autistique et de l'intensité de celui-ci. L'annonce doit se faire de façon humaine et empathique afin que les parents et l'entourage familial puissent notamment accompagner au mieux l'enfant.

Pour ce qui concerne la Wallonie, il est annoncé que le soutien apporté à la plateforme « Annonce du handicap » sera pérennisé via une convention pluriannuelle qui renforcera les démarches et permettra le maintien du personnel tout en garantissant la poursuite d'un service de qualité.

Il a par ailleurs été veillé, au-delà du financement de 60.000 € par an, à ajouter deux nouvelles missions dans le cadre de la convention. D'une part, le référencement vers des sites spécifiques à l'autisme en concertation avec le secteur associatif et les professionnels autour de l'autisme et, d'autre part, la participation à la réalisation d'une brochure sur l'annonce et la recherche du diagnostic d'autisme en collaboration avec les associations et les services actifs dans le secteur.

S'agissant du soutien conjoint avec Bruxelles du projet Start du SUSA, lequel vise à former les médecins généralistes au dépistage aussi précoce que possible, il a été intensifié et, avec Cap48, il permet d'octroyer 126.000 € en 2017 en vue d'étendre l'initiative au Hainaut et d'instaurer un repérage le plus rapide possible des troubles de la communication et des interactions sociales chez les enfants de 15 à 36 mois, et ce, en s'appuyant sur le réseau médico-social de la petite enfance et en veillant également à apporter une guidance parentale personnalisée.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) tient à mettre en évidence que le diagnostic d'autisme ne peut se faire avec une

certaine justesse qu'une fois atteint l'âge de deux ans, voire de trois ans.

L'intervenante souligne le travail effectué avec les professionnels de la petite enfance et la sensibilisation aux retraits relationnels menée par l'ONE. Elle estime important que le personnel d'accueil soit sensibilisé et en capacité de relayer vers les bonnes personnes dès les premiers signes de la maladie. L'ONE, l'AViQ et le service PHARE travaillent en collaboration pour ce faire.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) revient quant à elle sur les trois missions des centres de références autisme en Région bruxelloise, à savoir réaliser un diagnostic quand il y a une suspicion d'un trouble autiste, faire et composer un programme coordonné avec une équipe pluridisciplinaire et enfin, évaluer les aptitudes et difficultés de la personne dans toute une série de domaines, que ce soit le fonctionnement intellectuel, la communication ou la motricité. Il est encore noté que le Service Phare travaille de manière intensive avec ces centres pour orienter les jeunes enfants vers les services d'aide qui sont les plus adaptés à leur situation.

En novembre 2016, Mme la Ministre indique avoir participé à la Journée de coordination des centres de référence autistique afin de notamment traduire la volonté de renforcer les synergies existantes et de présenter les actions du Plan autisme. Elle est d'avis qu'il est fondamental de connaître les expériences de terrain et de mieux comprendre l'articulation complexe entre les domaines du handicap et de la santé. Les centres de référence insistent par exemple fort sur la nécessité de prise en charge des frais de logopédie par le Fédéral.

3. L'information et la sensibilisation

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) observe que la diversité des troubles autistiques n'est pas encore bien connue du grand public comme de certains professionnels qui manquent d'une formation adéquate.

S'agissant de la Wallonie, un guide des bonnes pratiques a été établi par un groupe de travail composé de membres issus du Conseil d'avis pour l'accueil et l'éducation de l'AWIPH. Sa diffusion à l'ensemble des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement est prévue pour le début 2017.

La brochure relative à l'autisme intitulée « Approche des troubles du spectre autistique, repère les bonnes pratiques à l'attention des professionnels » devrait paraître dans les prochaines semaines. L'intervenant rappelle qu'il s'agit d'un guide issu des travaux d'un groupe de travail à destination des services généraux et des services de l'AViQ.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) ajoute qu'un soutien conjoint des deux Régions a été octroyé en 2016, à l'ASBL Participe, pour la publication de brochures d'informations destinées aux familles et professionnels et le renouvellement de son site internet dédié entièrement à l'autisme.

Mme Marie-Martine Schyns (ministre communautaire de l'Éducation) indique que dès la rentrée 2017-2018, une fiche spécifique « autisme » sera disponible pour sensibiliser l'ensemble du personnel des établissements scolaires aux attitudes pédagogiques nécessaires à un bon accompagnement de l'élève autiste (100.000 € sur deux années consacrés pour la rédaction de l'ensemble des fiches dont celle dédiée à l'autisme). Un manuel à l'attention des classes accueillant des élèves avec autisme sera par ailleurs également disponible. Il est souligné qu'il s'agira d'en assurer la promotion.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) précise qu'un programme « Promotion bonne santé mentale dès la petite enfance » est développé au niveau de l'ONE. Il est destiné aux travailleurs professionnels de l'accueil à la petite enfance : médecins, travailleurs médico-sociaux et encadrement de l'accueil.

4. La formation

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) indique qu'il s'agit tant de la formation à l'égard des professionnels que des parents ou de l'entourage familial, qui se sentent parfois démunis et qui sont demandeurs également de conseils pour vivre au mieux cette aventure humaine avec leur enfant ou l'adulte confronté à des troubles du spectre autistique.

Le nouveau catalogue de formations de l'AViQ reprend 17 modules exclusivement dédiés à l'autisme qui seront proposés aux professionnels du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement en milieu de vie. Ils abordent diverses facettes de la problématique comme les définitions, les méthodes, les projets individualisés pour les per-

sonnes autistes, les activités, les troubles du comportement, la vie affective, relationnelle et sexuelle, le partenariat avec les familles, etc. Tous ces modules sont à chaque fois déclinés pour les jeunes et pour les adultes.

En outre, le service formation de l'AViQ propose, dans le cadre de son pôle 2, la possibilité pour chaque service d'organiser une formation pour son personnel, avec un budget de 2.500 € par an. Le service décide lui-même de la thématique et du formateur.

Concernant les familles, des modules de formation similaires sont également prévus. Certains modules existaient déjà, mais l'administration a pu rencontrer les familles et mieux cibler leurs besoins. Les formations aborderont les caractéristiques du fonctionnement psychologique et sensoriel des personnes avec un trouble du spectre autistique, mais aussi, les approches éducatives et thérapeutiques, les stratégies d'intervention recommandées ainsi que les aspects plus pratiques comme le développement de la communication, le choix et le développement d'activités ludiques, le décryptage des problèmes de comportement, les stratégies d'intervention, l'apprentissage de l'autonomie, etc.

Une journée de conférence est prévue spécifiquement à l'attention des services pour leur présenter le nouveau catalogue de formation. Une journée sera également consacrée aux familles.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) indique que pour l'organisation de conférences et de journées de formations destinées aux familles et aux professionnels, des financements peuvent être octroyés à Bruxelles via le service Phare.

Un budget a été réservé en 2015 et en 2016 spécifiquement pour des formations. Celui-ci est également prévu en 2017.

Pour les professionnels du secteur, les subsides de fonctionnement des centres prévoient un pourcentage spécifique destiné aux formations. Chaque centre est ainsi libre de choisir ses formations en fonction des besoins constatés. Mme la Ministre indique qu'elle sera particulièrement attentive aux éventuels projets de sensibilisation et de formation qui lui seront soumis et qui auront pour objectif d'aider les parents à s'occuper de leurs enfants atteints d'autisme.

Mme Marie-Martine Schyns (ministre communautaire de l'Éducation) indique que des budgets d'un montant de 64.000 € ont été dégagés pour l'année scolaire 2015-2016 et différentes formations ont

été organisées, notamment des formations généralistes, des formations liées à l'approche de la méthode Teacch ainsi que des formations plus longues. Sur les deux dernières années, ce sont ainsi 430 personnes qui ont été formées.

L'objectif est de continuer et d'amplifier ce type de formation en fonction des demandes, lesquelles ont tendance à augmenter en fonction des classes ou des écoles qui se créent autour de cette thématique.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) indique qu'au niveau de l'ONE, il existe une sensibilisation importante au travers d'un module de formation et d'une brochure disponibles sur le site Excellencis-one.be, site de formation en ligne des professionnels de l'enfance.

5. L'adaptation de l'encadrement à la population prise en charge

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) précise que certaines institutions ne disposent pas des structures adéquates pour les personnes souffrant de double diagnostic. Il souligne que la frontière est parfois ténue entre ce qui relève du handicap mental et ce qui relève du trouble de la santé mentale, voire de la dangerosité potentielle. Il y a donc une nécessité de pouvoir adapter le cadre à la population.

Mme Marie-Martine Schyns (ministre communautaire de l'Éducation) souhaite évoquer le projet des classes inclusives et les budgets qui ont été dégagés avec l'aide de CAP 48. Si elles ne concernent pas que des enfants présentant des problématiques autistiques, elles ont néanmoins le même objectif d'inclure une classe d'enfants différents dans une école ordinaire.

Deux projets existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le présent appel à projets fera en sorte que d'autres pouvoirs organisateurs puissent envisager une classe supplémentaire capable d'accueillir des enfants différents avec des ouvertures aux différents besoins spécifiques.

L'intervenante est d'avis qu'il s'agit d'un système qui correspond bien aux attentes des parents parce qu'il permet que l'enfant soit dans une classe où l'on tient compte davantage de ses besoins tout en assurant une sociabilisation.

La première réunion a eu lieu avec les trois cabinets pour fixer les critères de l'appel à projets et plusieurs pouvoirs organisateurs sont déjà intéressés. Pour que cela fonctionne, il est en tous les cas

nécessaire d'avoir des partenariats et une volonté de l'ensemble de l'équipe.

La ministre revient également sur les places déjà existantes et les créations les plus récentes qui n'ont pas nécessairement mobilisé des budgets dédiés.

6. *Le suivi pour une meilleure transversalité*

Selon **M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine)** il est impératif de mettre en place une stratégie en matière de suivi et de ne pas perdre de vue l'enjeu d'une évaluation transversale.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) tient à rappeler qu'une des grandes difficultés des parents, mais aussi des jeunes quand ils grandissent, c'est de devoir systématiquement raconter leur histoire et avoir l'impression que ce qui a pu être mis en place avant a été oublié.

Le Plan tient compte du fait que l'enfant est connu de l'ensemble des secteurs qui peuvent interagir avec lui et que, dès lors, il y a une forme de continuité dans cette prise en charge et dans cet accompagnement.

L'intervenante indique avoir demandé à l'ONE de travailler à l'informatisation du carnet de l'enfant afin de permettre une continuité et un échange d'informations efficace entre les différentes structures que sont l'AViQ, Phare, etc.

7. *La participation à la vie sociale*

La volonté de **M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine)** est d'entamer une démarche beaucoup plus inclusive d'intégration sociale de la personne souffrant d'un handicap. Il remarque que c'est une des raisons pour lesquelles la Wallonie héberge autant de Français, par exemple. M. le ministre estime que cet enjeu d'intégration sociale, de vie en communauté, est donc un élément à ne pas négliger.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) rappelle que toute une série de projets sont soutenus à Bruxelles pour développer une société plus inclusive, même si la plupart de ces initiatives ne sont pas réservées de manière exclusive aux personnes autistes.

Un premier appel à projets handisport a été financé à hauteur de 50.000 € grâce à un partenariat avec Mme Fadila Laanan afin d'encourager la pratique sportive adaptée et l'inclusion des personnes handi-

capées dans les clubs. Douze projets ont ainsi pu être financés en 2016 et un nouvel appel à projets sera lancé en 2017.

L'intervenante souhaite également mettre en exergue le projet « La Soucoupe » qui regroupe des activités de loisirs organisées exclusivement pour des enfants autistes ou présentant de graves troubles de la personnalité. Pour les familles, il constitue un temps de répit qui leur permet de souffler pendant que les enfants participent à des ateliers créatifs et à des activités récréatives.

Enfin, il est relevé que le renforcement des services d'accompagnement des personnes handicapées et des familles, qu'il s'agisse d'handicap mental, d'autisme ou de polyhandicap, est une priorité depuis le début de la législature.

8. *Le transport scolaire*

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) souligne que la problématique du transport scolaire fait l'objet de nombreuses interpellations de la part des parents et qu'il s'agit à cet égard de réagir vigoureusement face à la demande exprimée. Le transport et la mobilité sont des sujets déjà sensibles pour tout un chacun et ils le sont d'autant plus pour des enfants déjà fragilisés.

M. le Ministre se donne jusqu'à la fin de cette législature pour engranger des résultats concrets. Il relève néanmoins que de nombreuses réalisations ont été menées. Le volontarisme qui en amont a présidé à sa rédaction se poursuit en effet en aval de son adoption par la mise en œuvre de projets concrets.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) conclut en rappelant que Bruxelles est une Ville-Région et que les longs temps de parcours dus aux embouteillages peuvent être source de souffrance pour les personnes. Une réflexion est actuellement en cours et consiste à privilégier l'utilisation de voies prioritaires pour les bus scolaires et les minibus des centres afin de réduire le temps de trajet.

Un courrier a été envoyé à M. Smet, Ministre de la Mobilité du Gouvernement bruxellois, en vue de programmer une réunion de travail en février. Avec Mme Laanan, compétente en ce qui concerne les transports scolaires, un travail concerté sur cette question constituera certainement un bel exemple de collaboration dans le cadre de la nouvelle ordonnance Handistreaming.

3. Discussion générale

Mme Virginie Defrang-Firket (MR) constate que l'autisme est un sujet largement débattu en commission, tant à la Région wallonne qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, la réunion associant plusieurs commissions est un grand jour pour tout le monde, pour les familles qui attendaient cela depuis longtemps et pour les différents parlements concernés, réunis ensemble.

Le 25 avril 2016, quatre ministres cdH annonçaient un Plan Autisme avec une politique commune forte entre la Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 14 octobre 2016, la présidente du Parlement francophone bruxellois relevait en séance plénière que l'ensemble des groupes politiques avait convenu, lors d'une réunion du Bureau élargi, d'organiser des auditions avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement de Wallonie dans le cadre du Plan Autisme. Cette excellente initiative a d'ailleurs relayée par l'intervenante elle-même le 19 octobre 2016. Mme Defrang-Firket remercie les différents ministres concernés d'avoir répondu présents au Parlement aujourd'hui, afin de pouvoir discuter de cette problématique importante.

Pour elle, c'est une marque d'intérêt et une réelle prise en considération de l'urgence qu'il y a à agir en la matière même si, depuis le 25 avril 2016, neuf mois se sont écoulés. L'espoir est que tout ce qui est à l'état de projet dans les différentes pages du document soit maintenant en voie de concrétisation ou sera effectif rapidement.

Si la commissaire note la surprise de certains de ses collègues dû à l'absence de la ministre fédérale, Mme De Block, elle s'étonne également de l'absence du ministre de l'Enseignement supérieur, tout comme de la ministre en charge de l'Égalité des chances et du ministre des Sports, qui sont concernés par la problématique mais ne sont malheureusement pas là pour alimenter les débats. Elle espère que cela ne traduit pas le fait que le Plan Autisme soit une exclusivité du cdH à laquelle le PS n'est pas associé. Elle imagine que tous sont concernés dans toutes les compétences essentielles que sont notamment la formation du personnel médical, scolaire, d'accueil.

Dès lors qu'il est proposé que les professionnels bénéficient d'une formation à l'autisme dans la formation de base, la commissaire aimerait savoir si, effectivement, le ministre de l'enseignement supérieur a été impliqué et où en est la rédaction des profils de formation. Elle souhaiterait savoir si, désormais, le ministre des Sports est associé à la création d'une plateforme en faveur d'une meilleure lisibilité de l'offre de services et réunissant ledit ministre, la Fédération Multisports Adaptés, la ligue handisport et l'Adeps.

La commissaire insiste sur cet élément, d'autant plus que la Ministre Fremault a parlé d'un appel à projets pour le handisport et que ce type de dossier transversal doit associer tous les acteurs pour obtenir un maximum de résultats.

Mme Defrang-Firket indique que, partant d'expériences des Espaces-rencontres, le Plan précise que « l'AViQ tentera d'expérimenter en 2017 une formation à l'attention des parents en résidentiel ». Ces termes sont utilisés, selon la députée, de manière un peu vague et manquent cruellement d'ambition.

Sur le fond, si le Plan a le mérite d'exister, Mme Defrang-Firket regrette l'absence de calendrier avec des échéances claires, un budget précis et une grille d'analyse permettant de réaliser une évaluation régulière. Le Plan étant traversé par de très nombreux projets pilotes, elle craint qu'on n'en tire pas les leçons et que les expériences qui fonctionnent ne soient pas étendues avec les budgets adéquats. À titre de comparaison, elle ajoute que la France en est à son troisième Plan Autisme.

L'intervenante a à nouveau entendu le ministre Prévot évoquer un montant de 10 millions euros, mais elle a plutôt l'impression que cela fait deux ans que ce même budget est prévu pour 10 projets et 70 places créées. En outre, ayant relu le compte rendu des débats budgétaires du 6 décembre dernier au Parlement wallon, elle acte que 4 millions d'euros étaient prévus en crédits nouveaux pour la mise en œuvre de ce Plan Autisme afin de couvrir les frais de fonctionnement des places nouvelles.

Si Mme Defrang-Firket salue ces montants, elle veut attirer l'attention sur le fait que certaines associations, au niveau de leurs frais de fonctionnement, ont vu leur budget raboté. En conséquence, Elle s'étonne que des nouveaux budgets soient dégagés pour de nouvelles structures alors que les celles déjà en place n'arrivent pas à tenir le coup. En termes de communication et de stratégie, elle invite plutôt le ministre à conforter les expériences qui fonctionnent et qui méritent d'être soutenues.

Dès lors que le ministre Prévot invite à ne pas se limiter à une approche exclusivement psychanalytique mais d'encourager des approches plurielles, elle considère que les bonnes pratiques sont essentielles et qu'il est important de soutenir et de diffuser certaines connaissances et méthodologies spécifiques actuellement encore sous-exploitées. En effet, celles-ci bénéficient d'une validation scientifique et offrent des alternatives aux méthodes coûteuses et peu accessibles que sont l'ABA et Denver. Elles concernent notamment le soutien précoce des prérequis de la communication, la formation de professionnels de

première ligne ou encore l'accompagnement écologique des familles et professionnels.

Sur la question de l'approfondissement et l'élargissement de la réforme de la psychiatrie adulte, la commissaire estime que les autistes adultes ne sont pas assez pris en considération dans le Plan et suggère au ministre de proposer des solutions pour ce passage problématique que représente le cap des 21 ans, âge auquel le jeune adulte quitte les structures pour enfants.

En termes d'emploi des personnes autistes, elle aimerait également connaître les pistes proposées par le ministre.

L'état des lieux et la mise à disposition d'une liste unique depuis une vingtaine d'années amènent Mme Defrang-Firket à considérer que ces données doivent être fusionnées pour obtenir un accès direct et non multiple. L'objectif est d'anticiper la demande et les besoins et de mettre en place un véritable outil de programmation des moyens en termes d'accueil et d'accompagnement, sous peine de mettre les personnes handicapées en concurrence entre elles, ce qui n'est pas l'objectif recherché.

La députée veut également encourager le dépistage précoce sachant que l'autisme n'est pas le seul élément en jeu mais qu'il faut aussi détecter les difficultés voisines de l'autisme et cerner l'enfant avec l'entière responsabilité de ses problèmes.

Au niveau des centres de référence évoqués par la Ministre Fremault pour Bruxelles, Mme Defrang-Firket s'étonne de l'absence de considération ou d'éléments de réponses par rapport à la Région wallonne alors que ce point est repris tel quel dans le Plan. A cet égard, des précisions sont sollicitées dès lors qu'il est important d'avoir une reconnaissance et un soutien clair de l'expérience acquise par ces centres. En effet, les centres réclament eux aussi plus de moyens pour résorber la liste d'attente des diagnostics (huit mois d'attente pour un diagnostic pour les enfants et les adolescents et deux ans pour les adultes).

Au niveau de l'enseignement, l'oratrice demande à la Ministre Schyns où seront situées les huit nouvelles classes. Dès lors qu'il s'agit d'un appel à projets, il y a lieu de veiller à ce qu'il y ait une répartition géographique adaptée, alors que l'impression va plutôt vers une concentration dans le Brabant wallon.

Mme Defrang-Firket attire l'attention des ministres sur la concurrence qui pourrait être mise en place entre les personnes handicapées, par le fait que certaines mesures s'appliquent à toutes les personnes handicapées et pas uniquement aux autistes.

En conclusion et pour être efficace, la commissaire estime qu'il serait opportun de retirer quelques mesures phares avec un budget précis en rapport avec les capacités de financement des entités fédérées, plutôt qu'avoir une liste interminable qui pourrait finalement donner de faux espoirs aux parents et aux professionnels du secteur. Il faut donc cibler les mesures et prévoir un comité de pilotage qui réalise régulièrement une évaluation afin de donner un meilleur cadre de vie à toutes les personnes atteintes d'autisme.

Mme Grazina Trotta (PS) se dit ravie de la tenue de la commission conjointe qui permet, aujourd'hui, de faire le point sur la mise en œuvre des mesures annoncées par le Plan du 25 avril dernier. Pourtant, cette magnifique initiative eut été encore plus belle si elle avait été élargie à l'ensemble des collègues du Gouvernement, vu la transversalité qui touche toutes les matières.

Sachant que l'état des lieux des besoins et des places disponibles est finalisé pour les adultes et qu'il doit encore être étendu aux jeunes, la députée demande au Ministre Prévot de préciser, pour la Région wallonne, la situation actuelle en matière de demandes et de disponibilités d'accueil et d'hébergement pour les personnes qui ont des troubles autistiques.

Suite à l'appel à projets lancé en octobre dernier, 120 places avec une prise en charge spécialisée devraient voir le jour à l'horizon 2018. À cet égard, une première programmation de 70 projets a déjà été avalisée en décembre dernier et une deuxième programmation est prévue d'ici la fin du premier trimestre. La commissaire demande si cette répartition des places correspond au manque de solutions actuelles, leur spécificité, la publicité éventuelle qui en sera faite aux familles et la date précise de leur création.

Vu le manque de solutions au niveau scolaire pour les personnes qui sont atteintes d'autisme et de handicap, Mme Trotta sollicite de la Ministre Schyns qu'elle fasse le point sur l'état des lieux en cours et qu'elle communique également des chiffres précis.

La commissaire note une volonté de renforcer des formations organisées par l'Institut de Formation en cours de Carrière et une sensibilisation des enseignants qui ne sont pas toujours au fait des moyens mis à leur disposition. A cet effet, elle demande si des discussions sont également en cours avec le Ministre Marcourt pour intégrer cette thématique dans la formation initiale des enseignants.

Toujours en matière scolaire, la commissaire se réjouit que l'accompagnement prévu tout au long de la scolarité puisse permettre à chaque élève avec un trouble autistique de suivre l'enseignement qui lui

est le plus adapté sans perdre de vue le fait que certains n'ont pas leur place dans l'enseignement spécialisé. À cet égard et à l'image de l'interrogation de Mme Defrang-Friket, elle interpelle la Ministre Schyns par rapport à la répartition géographique de ces des classes inclusives; l'objectif étant de pouvoir assurer à un nombre toujours plus élevé d'élèves autistes une scolarité de qualité adaptée à leurs besoins.

Pour pouvoir assurer le dépistage précoce et en tenant compte du caractère fondamental de la formation des professionnels, Mme Trotta aimerait qu'on lui précise si des initiatives sont prévues au-delà des conférences mises en place pour les médecins et les travailleurs médico-sociaux de l'ONE.

Enfin, la députée considère que les temps de trajet de transport scolaire sont totalement inacceptables. Elle souhaite connaître l'état de la situation en Wallonie et les contacts pris par le Ministre Prévot avec ses collègues, les Ministres Di Antonio et Schyns, en vue d'améliorer l'offre.

Mme Véronique Salvi (cdH) remercie les services des différents parlements et les présidents de commission pour l'organisation de cette réunion inédite. Il s'agit d'un premier ballon d'essai plus que probant sur un sujet extrêmement important qui préoccupe chacun et chacune dans les différentes commissions au sein des assemblées. En saluant le fait qu'il y ait enfin une véritable coordination au niveau des différents parlements, Mme Salvi espère que cela fera écho à l'avenir pour d'autres organisations du même type.

La députée acte qu'en Belgique francophone, 45.000 familles sont confrontées à l'autisme (un enfant sur 100 en serait atteint à des degrés divers), ce qui démontre combien la coordination est importante.

Deuxièmement, le fait que les causes potentielles de ces troubles soient extrêmement diversifiées amène l'intervenante à considérer qu'il faut apporter des réponses multiples et diverses (qui tiennent compte de la vie quotidienne, de l'enseignement, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation, des soins psychologiques et psychiatriques). L'objectif de ce Plan est de coordonner des actions sur l'ensemble des secteurs liés à l'autisme afin que la prise en charge et les conditions de vie de toutes les personnes concernées puissent enfin s'améliorer.

Le Plan Transversal Autisme était attendu depuis des années par les parents et par les familles. Il est désormais une réalité grâce aux collaborations avec les différentes associations représentatives des personnes qui vivent ce handicap et avec les professionnels du secteur qui ont été consultés en vue de dégager des pistes concrètes et prioritaires.

Neuf mois après la présentation du Plan et moins d'un an et demi après le transfert de compétences, Mme Salvi note que les effets se font sentir. En prenant l'exemple des 10 millions d'euros annoncés par le ministre Prévot, elle constate que le premier appel à projets a été lancé pour 37 projets de création de petites unités spécialisées. Le deuxième appel d'offres étant désormais lancé, Mme Salvi espère qu'il y aura là aussi de bonnes nouvelles à venir.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, la commissaire remercie la Ministre Schyns d'avoir abordé régulièrement les thématiques en lien avec l'autisme. En admettant que la formation du personnel est primordiale, Mme Salvi lui demande si, sur le terrain, on ressent une volonté des puéricultrices et du personnel dédié à la petite enfance de vouloir se former et si les formations rencontrent le succès escompté.

La commissaire réclame un état des lieux relatif aux informations sur l'autisme disponibles depuis le début de l'année 2017 sur le site www.enseignement.be.

Mme Caroline Persoons (DéFI) remercie les parlements pour cette initiative dont elle est très preneuse en termes de travail conjoint sur des problématiques liées à la santé et au social. Elle considère qu'il est important d'agir ensemble et mieux, de manière transversale au niveau francophone, en pensant toujours au bénéficiaire.

La première remarque de la députée concerne le plan relatif à l'autisme mis en place en France en 1995. Plus de 20 années après, tout n'est pourtant pas encore parfait. Du côté francophone, en 2004, toutes les assemblées parlementaires francophones ont reconnu la nature de l'autisme comme handicap en réclamant des axes d'action transversaux. Mme Persoons souligne que cette adoption reposait sur une proposition de résolution déposée par ses soins et soutenue par tous les groupes.

Depuis lors, elle reconnaît que beaucoup de choses ont été faites à partir des services, des universités et des parents qui sont venus dire leur désarroi. Des centres de diagnostic ont été créés, des formations de professeurs et de médecins ont été développées, ce qui permet de montrer le chemin positif déjà parcouru vers une transversalité plus approfondie, vingt ans après la France.

En insistant particulièrement sur cette transversalité, la députée considère qu'il faut sans cesse penser au parcours de vie de l'enfant jusqu'à sa vieillesse, au parcours de vie des parents, de la famille, des frères et sœurs et se mettre dans la peau du bénéficiaire. Quand on pense à ce parcours de vie, le diagnostic comme la reconnaissance sont essentiels. Par

rapport aux listes évoquées, Mme Persoons insiste pour qu'elles soient regroupées et croisées, et que la reconnaissance par les services PHARE ou AVIQ soit utilisée dans le secteur de l'enseignement mais aussi auprès des centres de diagnostic relevant du Fédéral.

Par rapport à la simplification administrative, l'écoute et l'accès aux institutions. L'oratrice confirme la nécessité de réfléchir sous l'angle du bénéficiaire tout en respectant la protection de la vie privée et des données. Elle réclame avec insistance qu'entre Bruxelles et Wallonie on puisse faire tomber les barrières et accueillir à Bruxelles ou en Wallonie les personnes qui en ont besoin et qui trouvent le service adapté. Elle prône la même approche pour les francophones de la périphérie.

Sur ce point, elle évoque que le GAMP rappelle régulièrement le manque de places à partir de l'âge de 21 ans qui marque la fin du circuit scolaire. Elle constate aussi que de nombreuses familles s'adressent finalement aux institutions flamandes parce que cela ne suit pas du côté francophone.

Mme Persoons encourage l'échange des bonnes pratiques de la part des services, à partir du travail réalisé entre autres par le Service Universitaire Spécialisé pour personnes avec Autisme (SUSA-Professeur Magerotte et Docteur Willaye).

La députée conclut en estimant que le Plan Autisme sera vraiment positif lorsque le processus d'évaluation sera concrétisé avec l'aide des services et de l'administration.

Mme Catherine Moureaux (PS) évoque d'abord en termes généraux la question du dépistage précoce, dès la vie intra-utérine, et en souligne l'importance.

En effet, selon des études, la prise en charge précoce de l'autisme permettrait d'aller beaucoup plus loin dans le développement des capacités futures de ces enfants. La députée ne doute pas que d'autres d'études confirmeront à l'avenir ces conclusions.

Pour l'intervenante, la détection précoce en matière d'autisme concerne non seulement les milieux d'accueil de la petite enfance mais aussi les consultations de l'ONE. Il ressort des statistiques dont elle dispose que si 70.000 enfants seulement sur 170.000 fréquentent un milieu d'accueil, le rattrapage via les consultations ONE n'est que partiel, puisqu'à l'âge d'un an, 76 % d'enfants auront transité par la consultation ONE et seulement 57 % à l'âge de 2 ans.

Par conséquent, une large proportion de 85.000 à 100.000 enfants risque d'échapper à tout diagnostic.

Que fait-on pour ces enfants ? Comment va-t-on aider ces familles ? Mme Moureaux n'a pas trouvé de réponse dans le Plan et s'en inquiète.

Mme Moureaux estime que les TMS devraient disposer d'une formation spécifique à la détection de l'autisme, à plus forte raison dans la mesure où ils sont supposés intervenir au moment où celui-ci est difficile à diagnostiquer vu le très jeune âge de l'enfant et vu le caractère ponctuel, voire épisodique, des consultations ONE. Pour la députée, la prise en charge précoce doit en outre éviter à tout prix de classer et de stigmatiser ces enfants. Elle souhaite savoir ce qui existe aujourd'hui en matière de prise en charge précoce pour les tout-petits.

Mme Moureaux ne partage pas complètement l'enthousiasme du ministre Prévot à propos de la qualité de la prise en charge. De son côté, elle entend que des parents se plaignent du fait que l'on accorde trop d'importance à l'approche médicale et pas assez à l'éducatif. Ces reproches peuvent également s'étendre aux critères de diagnostic ou aux prises en charge qui seraient jugés obsolètes. Par ailleurs, les parents regretteraient d'avoir été associés à l'élaboration du Plan de manière superficielle et de ne pas avoir eu l'occasion de partager réellement leurs bonnes pratiques. La commissaire demande ainsi aux ministres comment ils envisagent de stimuler ce partage d'expériences et l'enrichissement qui en découle au niveau de la prise en charge éducative et médicale.

Mme Moureaux évoque enfin l'existence à Bruxelles de la Villa Indigo, un lieu de répit qui, à ce jour, ne semble pas accessible aux parents d'enfants autistes – ce que la députée regrette, alors qu'il semble que cette maison ne soit utilisée qu'à 60 % ou 65 % de ses capacités.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) lui répond que cette maison leur est bien accessible.

Mme Catherine Moureaux (PS) s'en réjouit et plaide pour que cette solution soit étendue à Bruxelles et en Wallonie.

Bien qu'elle se réjouisse encore que le ministre Prévot ait placé l'enfant autiste au centre du Plan, elle lui demande d'être plus soucieux des préoccupations des familles qu'il convient de remettre à leur juste place dans le dispositif afin de mieux cerner leurs attentes.

Pour **Mme Christie Morreale (PS)**, il est vital que les entités fédérées se parlent et travaillent ensemble

dans un système institutionnel tel que le nôtre où les compétences sont quelque peu éclatées. Elle se félicite que cela soit le cas avec ce Plan Transversal sur l'Autisme.

Elle estime d'autre part qu'il est urgent d'apporter des réponses appropriées aux problèmes des enfants à besoins spécifiques. À ce propos, elle évoque brièvement les propositions et les projets qui seront prochainement discutés en commission de l'Éducation.

Elle se joint aux questions posées par Mme Defrang-Firket et d'autres collègues afin d'obtenir un éclairage précis de la part des ministres sur le cadastre des besoins sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un préalable important à la mise en œuvre d'une politique concrète.

L'intervenante se joint également aux questions relatives à la formation de base et plaide pour que les projets de réformes sur lesquels travaille le ministre Marcourt y soient attentifs. La députée évoque encore la problématique de la formation continuée et des disparités entre l'enseignement ordinaire et spécialisé auxquelles la ministre Milquet s'était engagée à mettre fin. Elle y reviendra en commission de l'Éducation.

Quant à la question du dépistage, elle plaide quant à elle pour une amélioration des relations, non seulement entre les différents ministres, mais surtout entre les différents secteurs, entre l'ONE et les écoles par exemple. Face à la grande détresse des familles qui ne savent pas toujours à qui s'adresser, il est urgent que les acteurs collaborent davantage.

La commissaire souhaite obtenir plus de précision sur le rôle de la plateforme Handicap dont elle ignorait l'existence.

Elle voudrait également avoir connaissance du calendrier prévu pour le projet-pilote évoqué en matière d'encadrement.

En ce qui concerne l'encadrement dans l'enseignement spécialisé, elle rappelle que les moyens sont calculés sur une base de 97 %. Il reste donc un potentiel de 3 % qui pourraient être utilisés. Est-ce une voie que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend explorer ?

Enfin, l'élaboration du Plan a-t-elle été concertée avec les représentants de l'enseignement spécialisé, ceux des réseaux ou du Conseil supérieur ?

Au nom du Groupe MR, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** regrette que les associations n'aient pu être entendues aujourd'hui. Elle souhaite

qu'on puisse les auditionner lors d'une prochaine séance.

Si la députée se réjouit de ce Plan Autisme qui a le mérite d'exister, elle regrette toutefois nombre d'incertitudes liées à son financement et à la répartition des responsabilités entre les ministres concernés.

Elle constate que des projets-pilotes sont mis en place, mais plaide pour que ceux-ci, s'ils s'avèrent concluants, ne s'éternisent pas et puissent se généraliser au plus grand nombre.

Elle demande encore de faire le point sur la formation à l'autisme dans les universités, les hautes écoles, ou dans les lieux de formation continuée des enseignants. Il lui semble urgent de parer aux manquements constatés en cette matière.

Par ailleurs, elle demande à la ministre Greoli si le site de formation dont elle a parlé est réservé uniquement aux professionnels. Est-il gratuit ou payant ? Est-il accessible aux parents ?

L'intervenante souhaite savoir combien d'élèves sont concernés par les nouveaux établissements à l'axe 5, où il a été question de créations d'écoles pour 395.000 € et pour 1 million d'€.

Peu lui importe l'urgence de disposer de statistiques : le manque de places tant dans les écoles que dans les lieux de répit s'impose comme une évidence et il est vraiment prioritaire d'ouvrir de nouvelles places afin que les besoins des autistes, jeunes ou adultes, ainsi que ceux de leurs parents, soient davantage pris en compte.

Elle rappelle aussi la hausse du nombre de familles monoparentales et la pertinence de disposer davantage encore de lieux de répit.

La députée doute encore de la pertinence du montant de 5.400 € donnés au SUSA pour rédiger et distribuer la brochure dont il a été question dans les exposés. Cela lui semble tout à fait insuffisant pour élaborer un tel outil; compte tenu des montants usuels, il faudrait 10 fois plus.

Elle se réjouit toutefois de l'idée, émise par la ministre Fremault, de permettre aux transporteurs d'enfants autistes ou handicapés d'utiliser l'accès aux voies rapides. Il s'agit d'une mesure facile à concrétiser que Mme Rousseaux appelle à mettre en œuvre rapidement.

Enfin, Mme Rousseaux suggère aux ministres présents de mettre en avant l'image d'autistes célèbres afin de changer notre regard sur l'autisme. Elle cite, parmi d'autres, l'exemple de Bill Gates.

Mme Joëlle Maison (DéFI) estime qu'à l'instar du dossier médical global, l'idée de disposer d'un carnet médical de l'enfant est extrêmement intéressante et de nature à éviter bien des désagréments dans le chef des parents.

À ce propos, la députée souhaite que les pouvoirs publics s'approprient les nombreuses initiatives des parents, des associations ou des plateformes, afin de partager toutes ces expériences diverses avec le plus grand nombre.

Mme Maison regrette à son tour le manque de coordination entre le personnel médical, paramédical et enseignant et n'a pas trouvé dans le Plan les dispositions pour y remédier.

Elle félicite toutefois la ministre Schyns, pour son idée de classes inclusives. Il s'agit d'une initiative magnifique qui ne doit cependant pas éclipser les manquements du système actuel auxquels il convient d'apporter prioritairement des correctifs. Mme Maison cite ainsi l'exemple de l'inclusion réussie d'un enfant autiste atteint d'Asperger dans une classe ordinaire jusqu'en 6ème primaire au sein d'une école d'un PO dont elle a connaissance. Pour la suite, la scolarité de cet enfant est compromise dans l'enseignement secondaire ordinaire en raison d'une carence du système actuel. Il faudra être attentif à corriger ces dysfonctionnements si l'on veut mettre en place un enseignement véritablement inclusif.

Elle conclut en déclarant que si le Plan Autisme était nécessaire et s'il constitue un geste fort de la part des quatre ministres, il est urgent de le traduire en actions concrètes.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) se réjouit également de l'initiative qui a été prise voici neuf mois par les ministres et qui concrétise un combat mené depuis 12 ans déjà par une série d'associations, de familles et de nombreux collègues.

Le député rappelle que d'autres types de handicaps ne bénéficient pas encore d'une telle approche. À cet égard, il souligne l'initiative Handistreaming qui concerne tous les handicaps en Région bruxelloise. Il espère que ce modèle pourra être transposé à d'autres niveaux de pouvoir.

Le député revient quelque peu sur le manque de places. Il demande si les chiffres présentés – à savoir 249 adultes et 80 jeunes – représentent la réalité du manque de places pour les personnes en situation de handicap ou s'il s'agit simplement des besoins spécifiques inhérents aux personnes répondant aux critères de l'autisme ?

Il entend que des pistes de solutions sont en cours pour régler la problématique prioritaire du transport scolaire, mais souhaite obtenir des informations plus précises sur les solutions retenues ainsi que sur l'agenda envisagé.

M. du Bus demande encore quelle est l'attention portée par les ministres présents aux initiatives originales et récentes, telle que celle des ergothérapeutes qui offrent leurs services pour accompagner et soutenir les enseignants dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap, et plus particulièrement des autistes.

Il regrette cependant l'absence de la ministre fédérale de la Santé, Mme De Block dans ce débat. Il rappelle qu'en février 2014, une résolution a été votée à l'unanimité – dont l'OpenVld, évoquant très clairement la question du double diagnostic, la problématique du manque et de la création de places hospitalières à Bruxelles. Il rappelle encore que des familles sont obligées de quitter Bruxelles pour placer leur enfant dans des centres hospitaliers en Flandre ou en Wallonie parce qu'il n'existe rien en région bruxelloise. Il se demande encore si la ministre fédérale se rend compte que les cellules mobiles d'intervention ne sont pas à même de répondre à certaines situations de crise. Enfin, il aurait encore souhaité dire à Mme De Block que le Conseil supérieur de la santé avait émis un avis en décembre 2015, attestant le bien-fondé de toutes ces demandes ainsi que la nécessité de créer des places hospitalières à Bruxelles.

Le député souhaite que les ministres présents en séance interviennent dans le cadre de la conférence interministérielle pour lever ces blocages.

Il conclut en évoquant le souvenir d'une superbe exposition de photos de ces jeunes autistes à la Chambre.

Si, à l'instar de ses collègues, **Mme Olga Zrihen (PS)** se réjouit de l'existence d'un Plan Transversal, il lui paraît toutefois essentiel de savoir qui va le piloter, comment et selon quel timing s'articulera sa mise en œuvre.

En matière de prévention et de dépistage, elle suggère de s'attarder sur la méthode « ESDM » (*Early Start Denver Model*) qui sous-tend le développement cognitif et social et qui s'attache davantage à la prise en compte de la plasticité mentale des enfants autistes que l'on appréhende peut-être trop rapidement en termes purement médicaux ou selon les besoins et les équipements qu'ils nécessitent.

Partant du point de vue des parents, et consciente de l'impact de tout cet encadrement sur la vie familiale, la députée insiste sur le soutien que l'on doit

apporter aux familles, ce dont on parle trop peu alors que de nombreuses mères doivent se résigner à abandonner totalement ou partiellement leurs activités professionnelles afin de se consacrer davantage à leur enfant autiste.

Pour ce qui concerne les enfants eux-mêmes, Mme Zrihen plaide pour un encadrement plus poussé, pour un meilleur accès à l'école, mais aussi pour un accompagnement systématique dans le cadre de leurs activités de vie quotidienne, ne fût-ce que pour leur donner de nouvelles perspectives ou pour soulager leur famille.

L'intervenante déclare qu'une classe de plus, en 2017, c'est nettement insuffisant. Par contre, l'idée du carnet ONE lui semble intéressante. Cela permettra d'éviter les redites.

Enfin, la députée insiste encore sur le soutien à apporter aux enseignants dans les dispositifs scolaires.

Consciente qu'un diagnostic précoce est essentiel mais difficile à généraliser puisqu'un pourcentage important des enfants ne passe pas par les consultations ONE, Mme Gonzalez demande à Mme la ministre Greoli comment, dans le cadre du Plan Transversal, elle entend intensifier la formation du personnel et l'étendre à tous les acteurs du secteur.

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH) s'associe aux remerciements pour le travail qui a été réalisé par les ministres et mentionne que ce plan transversal Autisme reprend le plan commun des actions qui sera mené par les trois entités fédérées.

La députée souhaite en savoir davantage sur les études réalisées par le KCE et le Conseil supérieur de la santé, qui préconisent des interventions éducatives et qui sont basées sur la science du comportement. À l'instar d'Infor Autisme, la députée s'étonne de ne pas voir figurer ces études dans le plan transversal Autisme. Les rapports indiquent que les garçons sont davantage atteints d'autisme que les filles – quatre à cinq garçons pour une fille. Quelle est la justification de cette différence de chiffres ? C'est une question un peu plus scientifique qui pourrait obtenir une réponse des députés qui exercent le métier de médecin et qui siègent dans cet hémicycle.

Enfin, la députée souhaite connaître l'ordre du jour des conférences qui sont prévues à l'attention des familles et des services. Un calendrier a-t-il déjà été fixé ? Par quelles voies de communication les familles et les secteurs concernés seront-ils informés des journées d'étude ?

Mme Isabelle Emmery (PS) interroge la ministre en charge de la Petite Enfance et de la Culture sur

l'accès à la culture pour ce public particulier et la mise en lumière d'une initiative qui a été prise récemment par le Théâtre national, à l'occasion d'une pièce qui a eu une formidable couverture de presse, *Is there life on Mars*. Cette initiative est la réalisation d'un accueil particulier et un petit guide qui prépare le public à la représentation en lui donnant toute une série d'éléments visuels explicatifs et, lors des représentations, il permet aussi un accompagnement très spécifique.

La députée estime que les loisirs – et la culture en particulier – sont parfois une zone de répit pour les familles. Il faut aussi privilégier cet aspect. La culture n'est pas uniquement un outil, elle peut aussi faciliter l'ouverture au monde. La ministre soutient-elle cette initiative et envisage-t-elle de l'étendre à un réseau de lieux ouverts à cette problématique ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) salue également l'existence de ce plan et de la faculté de pouvoir enfin disposer d'une politique complètement transversale. Comme sa collègue Mme Zrihen, elle rappelle la nécessité de pouvoir disposer de deadlines et d'un bon timing pour pouvoir concrétiser surtout le volet transversalité.

Concernant l'état des lieux, la députée souhaite savoir si une évaluation a été réalisée quant à l'application de l'accord de coopération conclu entre la Région wallonne et la Commission communautaire française. Lors de précédentes réunions qui ont permis la rédaction du projet d'accord de coopération, il est apparu qu'il y avait une réticence, à un moment donné, de l'AWIPH, motivée par la crainte d'un surcoût financier pour son organisme. Où en est l'évolution de ce dossier ?

La députée précise que le Parlement francophone bruxellois a eu l'occasion, à maintes reprises, de rencontrer le GAMP et les familles sur la problématique du handicap. Il est primordial que les familles concernées par l'autisme puissent trouver des réponses à leurs questions et une information rapide qui doit être accessible à tous. À travers ce plan, l'idée de coordination et de coopération va aussi aider les parents à mieux se retrouver dans le dédale institutionnel de notre pays.

Elle précise que le plan Autisme vise une diffusion de l'information de différentes pratiques appliquées pour l'autisme, fondées sur différentes approches éducatives et thérapeutiques ainsi que sur diverses études et avis. Ce plan met en place un système qui centralise toutes les questions et les informations liées à l'autisme. Un budget de 30.000 € a été débloqué en cofinancement avec Cap 48. La députée souligne l'importance du travail du GAMP dans l'accompagnement des familles qui sont confrontées à la grande dépendance et qui vivent des situations extrêmement

difficiles et pénibles. Il est fréquent que ces familles, souvent des familles monoparentales – des mamans se retrouvant seules – se paupérissent. Les services d'accompagnement, qui accomplissent un travail remarquable, sont débordés. Quel est le délai d'attente pour l'obtention d'un soutien de la part des services d'accompagnement ? Quelles aides concrètes sont prévues pour aider ces familles en grandes difficultés ?

Mme El Yousfi souligne que la formation des professionnels est primordial parce qu'il est nécessaire que ces professionnels qui travaillent avec des personnes autistes, adultes et/ou enfants, puissent comprendre ce trouble et offrir une prise en charge adaptée. Elle estime que la méthode employée par ces professionnels dans ces services est souvent inadaptée et n'est absolument pas toujours actualisée. Ils n'apportent donc pas toujours les acquis nécessaires à tous ces jeunes pour pouvoir évoluer.

La députée rappelle qu'elle avait déjà eu l'occasion d'interpeller la ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Céline Fremault, en commission des Affaires sociales au Parlement francophone bruxellois, sur la nécessité d'assurer une formation des professionnels aux bonnes pratiques. À défaut, ce sont les parents qui doivent souvent assumer financièrement des formations afin d'apprendre eux-mêmes à leurs enfants les bases et les clés d'apprentissage. Or, toutes les formations et tous les soins à charge des familles ont un coût très élevé, parfois impossible à assumer.

Elle se réjouit que cet axe important soit intégré dans le plan Autisme et suggère que cette formation soit mise sur pied en partenariat avec des parents d'autistes afin que ceux-ci puissent venir expliquer les réalités telles qu'ils les vivent au quotidien et participer à la mise en place de formations adaptées.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) salue l'initiative de cette organisation commune après les interpellations qui ont été développées au Parlement francophone bruxellois en octobre 2016 et les rencontres entre la présidente du Parlement, Mme Julie de Groote et les associations du secteur.

Premièrement, la députée rappelle sa demande de porter le plan Autisme à la Conférence interministérielle de la santé pour avoir un plan global Autisme soutenu aussi bien par les entités fédérées que par l'État fédéral. Elle regrette que l'étude réalisée par le Gouvernement Fédéral – qui est une bonne étude – sur les bonnes pratiques n'ait pas été intégrée dans ce plan transversal Autisme.

Elle estime qu'il serait intéressant de répercuter ce plan à d'autres niveaux de pouvoir dans la mesure où

des initiatives peuvent également être prises notamment au niveau communal.

Deuxièmement, la budgétisation ne lui paraît pas claire. S'agit-il de nouveaux bouts de budgets ou de budgets existants car elle ne voit pas la proportion de nouveaux budgets.

Troisièmement, la députée souhaite avoir des précisions au sujet du calendrier.

Enfin, il aurait été intéressant que le Gouvernement tout entier soit présent aujourd'hui pour répondre à nos questions mais ce sera sans doute pour une prochaine fois. Néanmoins, elle rappelle que la demande était également l'audition des associations et la mise sur la table d'une question qui n'est pas facile : celle des différentes méthodes et des pratiques thérapeutiques qui améliorent les comportements et la communication. C'était une demande très précise qui avait été faite et elle espère que cette commission conjointe aura une prochaine séance sur le sujet.

Mme Carine Lecomte (MR) se réjouit de la création de huit nouvelles classes inclusives. Elle précise qu'elle provient d'une province qui est un parent pauvre dans beaucoup de domaines et aussi en ce qui concerne les structures qui accueillent les enfants à besoins spécifiques.

Aussi, d'apprendre que ces nouvelles classes inclusives feront l'objet d'un appel à projets ne la rassure pas. Pour sa part, il faudrait qu'il y ait une répartition géographique idoine. Qui dit couverture de l'ensemble du territoire dit aussi problématique du transport scolaire, qui est d'une grande acuité dans une province telle que la province de Luxembourg qui est la plus étendue du pays.

M. Maxime Prévot (ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine) répond à Mme Defrang-Firket qui s'étonnait que tous les membres du Gouvernement ne soient pas associés, qu'on aurait pu se retrouver à 15 membres de l'Exécutif mais il n'est pas certain que l'on aurait gagné en efficacité ni en pertinence. Vouloir toujours mettre tout le monde tout le temps autour de la table ne favorise pas nécessairement l'émergence d'une action efficace. Le ministre n'a pas non plus la prétention de considérer que ce plan est l'apanage d'une formation politique.

C'est le concours de circonstances liées aux compétences respectives des ministres ici présents qui nous a rassemblés prioritairement autour de la table. Pour ce qui concerne la Wallonie, ce plan a été soumis au Gouvernement, qui a pu pleinement en prendre connaissance et qui, dans la diversité des responsa-

bilités de chaque ministre, s'attelle aussi à contribuer à la mise en œuvre de celui-ci.

Deuxièmement, Mme Defrang-Firket évoquait les problèmes de calendrier, d'échéance, qu'il n'y a pas de budget précis. Il rappelle que 2017 est la première année qui permet une inscription budgétaire volontariste de crédits, puisque le plan date de quelques mois seulement. Chaque fois qu'un plan est fait, on peut crier à l'urgence, dire que cela ne sert à rien de faire des statistiques, qu'il faut aller de l'avant, mais avec un peu de réalisme, on ne peut pas attendre de ce plan qu'il réussisse en neuf mois ce qui n'a pas été fait en neuf ans.

Simplement pour que tout le monde ait un peu d'humilité dans la démarche qui est prononcée, à la question de Mme Defrang-Firket relative au budget de 10 millions d'€, le ministre précise qu'il y a deux ans, il venait de prêter serment et il ne pense pas qu'à l'époque, 10 millions d'€ étaient déjà prévus pour le plan Autisme. Toujours est-il qu'une décision a été prise par le Gouvernement wallon de consacrer 30 millions d'€ en six tranches de 5 millions d'€ à des enjeux liés à la grande dépendance. Dix premiers millions d'euros ont déjà pu être engrangés et engagés à l'impulsion, au départ de son prédécesseur, Mme Eliane Tillieux.

Le ministre a souhaité que cette nouvelle tranche de 10 millions d'€ soit consacrée de manière spécifique à la question de l'autisme, du double diagnostic et du répit. Il reste encore 10 millions d'€ de tranche disponible. Il a déjà précisé en commission que, sur les 10 millions d'€ restants, 5 millions d'€ soient consacrés à la problématique du polyhandicap et des cérébrolésions parce que ce sont aussi des thématiques bien particulières pour lesquelles il y a des besoins extrêmement importants.

Les 10 millions d'€ qui ont fait l'objet d'un appel à projets en octobre dernier se sont traduits par une décision du Gouvernement du 22 décembre 2016 sur l'attribution de la moitié de ce montant pour des projets situés à Ittre, Martelange, Dison, Pêrulwez, Leuze-en-Hainaut, Braine-le-Château, Vielsalm, Vresse-sur-Semois, Andenne et Hamois.

Il reste la phase 2, qui a été évoquée par plusieurs députés, dont Mme Salvi, qui vise particulièrement les notions de double diagnostic et de répit, pour lesquels le jury s'est réuni les jours qui viennent de se clôturer. L'actualité n'a pas encore permis au ministre de prendre connaissance de la conclusion de leur analyse et des projets qu'ils souhaitent retenir.

Le ministre répond à Mme Morreale et à Mme Lecomte, qui ont attiré l'attention sur l'enjeu de la couverture territoriale, qu'il ne faut pas perdre de

vue que cet enjeu doit aussi être mis en balance avec la qualité des projets. Il n'y a pas lieu, pour pouvoir juste dispatcher de manière harmonieuse sur le territoire, de retenir des projets moins qualitatifs, mais qui sont juste optimalement localisés au détriment de projets dont la plus-value est plus largement reconnue, y compris par les acteurs du secteur, puisque le jury est composé de représentants du secteur, pour pouvoir trancher et sélectionner les projets.

À la question de la députée Evelyne Huytebroeck sur l'existence de nouveaux crédits, le ministre précise que lorsqu'il évoque les 10 millions d'€ pour l'appel à projets visant l'autisme, le double diagnostic et le répit, les 4 millions d'€ également nouveaux et récurrents, ce sont de nouveaux crédits. Ce n'est donc pas du recyclage de crédits existants. Il profite de l'occasion pour rappeler que depuis son entrée en fonction, le budget consacré à cette thématique a augmenté de plus de 20 %.

Ce sont 3 millions d'€ complémentaires qui ont été ajoutés à l'AViQ dans ses crédits relatifs au traitement et la prise en charge des cas prioritaires, qui avaient d'ailleurs souffert d'un sous-financement structurel. Avec cela, il a été possible de répondre à près de 200 prises en charge nouvelles de cas prioritaires de personnes handicapées en situation d'urgence – handicaps souvent complexes. La majorité assez large de ces cas de figure sont des troubles du spectre autistique. C'est un élément important auquel il va être rajouté des crédits complémentaires, parce que les demandes ne sont malheureusement pas épuisées, courant de cette année 2017.

Le ministre attend de voir comment ventiler les 4 millions d'€ inscrits au budget pour le plan Autisme, à la lumière aussi de la prise en charge des coûts de fonctionnement découlant de la sélection des projets qui ont été retenus en infrastructures. En effet, cela n'a guère de sens, dans le cadre de l'appel à projets à 10 millions d'€, de retenir 70 nouvelles places créées aux quatre coins du territoire wallon et de ne pas en garantir les coûts de fonctionnement pour le personnel à devoir engager. De ces 4 millions d'€, seront déduits les moyens nécessaires pour faire fonctionner ces places nouvelles. Il est évident que le surplus pourra servir, entre autres, à rencontrer des besoins complexes et urgents.

Il précise à la députée Defrang-Firket qu'il s'inscrit en faux par rapport à son affirmation selon laquelle le Gouvernement aurait diminué le financement des structures. Antérieurement, celles-ci bénéficiaient, par le biais de l'AViQ, également de la part de contributions des familles. Désormais, la part contributive des familles, à la lumière du nouveau mécanisme de financement, est directement versée à l'institution. Inévitablement, en apparence, la quote-part de

l'AViQ diminue puisqu'elle n'intègre plus la somme du subside public et de la contribution personnelle, mais dans les faits, il n'y a eu aucune réduction d'enveloppe à l'égard des structures. C'est juste un chemin désormais différent pour bénéficier du financement. Il est réducteur de conclure que les montants ont été diminués parce que facialement, la contribution nette de l'AViQ apparaît moindre, alors que dans les faits, les moyens financiers sont toujours les mêmes.

Le ministre précise que la démarche est respectueuse de la diversité des approches parce que ce n'est pas le rôle du politique, ni du ministre, ni d'un député de prétendre que telle approche est labellisée, validée et peut alors être mise en œuvre, alors qu'il y a une telle diversité dans les troubles du spectre autistique et dans le vécu des enfants et des adultes que l'on doit aussi, dans le respect des aspirations des uns et des autres, des approches thérapeutiques, rester dans la démarche de la prise en compte des diverses écoles qui existent. Il précise que les adultes ne sont nullement négligés, eu égard aux moyens financiers complémentaires qui ont été octroyés. Concernant le ministre, il précise qu'il y a deux centres de référence en Wallonie : le SUSA à Mons, qui « dépend », de manière directe, de la Région wallonne et le Centre de ressources « Autisme » à Liège mais, comme il est lié aux polycliniques universitaires Lucien Brull, c'est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le SUSA continue d'être l'interlocuteur privilégié de la Région, au-delà du Centre de ressources autisme à Liège. Ces fonds sont garantis, pérennisés et des moyens complémentaires sont envisagés à chaque fois qu'il y a des projets à développer.

Des pistes sont aussi étudiées pour les provinces de Hainaut et de Liège, sur l'axe N 4, pour le futur – le cabinet y travaille avec le SUSA – afin d'offrir une réponse de proximité nouvelle, mais le dossier n'est pas encore prêt à ce stade.

Concernant les dates retenues pour les conférences, le ministre répond à Mme Leal-Lopez qu'elle doit s'adresser à l'AViQ pour avoir ces renseignements. Le ministre ne dispose ni du lieu, ni de la date, ni des sujets pour pouvoir y répondre.

Enfin, le ministre précise que ce plan n'a pas vocation à être le condensé des dizaines et dizaines d'études et analyses de tous types qui ont pu être réalisées sur la question de l'autisme. Au contraire, on a évité la critique de dire que ce n'était qu'un concentré de choses existantes et un plan qui n'était que « *ramplanplan* ».

Quant à la programmation des 70 places nouvelles qui se ventilent entre 30 places pour enfants et 40 places pour les adultes, le ministre a identifié les communes où ces dossiers allaient se développer. Il

ne dispose pas encore de la répartition géographique du deuxième appel d'offres, dans la mesure où le Gouvernement n'a pas encore validé la proposition faite par le jury.

Concernant le volet wallon du transport scolaire, en 2007, 12 % des temps de parcours étaient supérieurs à trois heures. En 2017, ce temps de parcours est réduit de la moitié : 6,1 % des temps de parcours sont de plus de trois heures. Cela reste évidemment toujours 6 % de trop, le ministre en est bien conscient. Le ministre Di Antonio s'intègre parfaitement dans la démarche de formation des accompagnateurs de bus afin qu'ils puissent aussi avoir des sensibilités particulières sur la question de l'autisme.

Maintenant, il est évident que diminuer ce temps de parcours impose de revoir les parcours et c'est parfois bien plus compliqué et plus technique qu'il n'y paraît, mais c'est bien la volonté du ministre Di Antonio d'aller dans ce sens.

Quant à l'approche médicosociale, telle que ressentie par les familles, le ministre répond à Mme Catherine Moureaux qu'il y aura toujours, dans les interlocuteurs qui sont les nôtres, des capacités à considérer de manière critique le système en vue de l'améliorer. Il n'en demeure pas moins que, même si ce n'est pas un élément qui doit flatter quelconque orgueil ou constituer une plume au chapeau, en France, il est reconnu qu'il y a, en Wallonie, une prise en charge beaucoup plus appréciée sur les questions de l'intégration sociale. Cela ne veut pas dire pour autant que tout est parfait et que les choses ne doivent pas être améliorées.

Il précise également que les associations de parents ont pu être largement consultées dans la rédaction du plan Autisme. Le ministre a connu une difficulté de collaboration plus spécifique avec le GAMP, mais il considère que la volonté est bel et bien que leur regard puisse aussi inspirer la mise en œuvre du processus. L'enjeu est celui-là. Toutes les autres associations aux quatre coins de la Wallonie ont aussi pu être associées et il précise que la collaboration avec le GAMP et Infor Autisme sera améliorée dans le futur.

Pour ce qui concerne la diffusion des bonnes pratiques, le ministre pense que c'est effectivement d'abord du ressort du secteur d'identifier, avec l'appui des professionnels, ce qui peut être considéré comme bonne pratique et qui doit faire l'objet d'une diffusion. Le ministre estime que le KCE peut très bien identifier une série de choses. Ce sont des professionnels, ce n'est pas le politique. Le politique peut se charger de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques, mais ce n'est pas à lui de les établir. Les choses doivent être claires sur le rôle de chacun.

Concernant la question du double diagnostic, le ministre précise à M. André du Bus de Warnaffe que c'est suite à ses interpellations régulières qu'il a pu être sensibilisé à cet enjeu qu'il connaissait peu et mal au début de son mandat. Et M. du Bus de Warnaffe a fini par le convaincre, avec les associations de parents, sur la nécessité, au regard aussi des appels, de consacrer des moyens particuliers au double diagnostic, et c'est explicitement un des axes qui fait l'objet de ces financements à hauteur de 10 millions d'€.

Le ministre confirme à M. du Bus de Warnaffe qu'il y aura, dans les projets retenus, des projets destinés à gérer la crise. C'est aussi un élément important et bien entendu des mesures de répit.

Afin de mener au mieux la politique en Wallonie sur la question du double diagnostic, le ministre a chargé, il y a une année, un député wallon, M. Daele (Ecolo), de réaliser un rapport parlementaire sur le sujet dont il attend les conclusions depuis quelques semaines. Pour être efficace, il précise qu'avant de lancer l'appel à projets de 10 millions d'€ qui visait notamment le double diagnostic, le cabinet l'a rencontré dans le cadre de la rédaction du cahier des charges afin de prendre connaissance des conclusions qu'il était déjà en capacité de tirer de son travail de terrain et d'analyse, pour avoir effectivement un appel à projets pertinent par rapport aux besoins déjà exprimés et à devoir rencontrer.

Mme Céline Fremault (ministre francophone bruxelloise de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales) internationales répond à Mme Caroline Persoons (DéFI) que les différentes administrations – enseignement, handicap, petite enfance – se sont déjà rencontrées au mois de septembre 2016 pour trouver le moyen de croiser les différents chiffres et les listes et afin de répondre de la façon la plus efficace possible, aux besoins qui sont constatés en favorisant les différentes synergies. La ministre précise que la réflexion est toujours en cours.

La ministre reste, bien entendu, attentive à ce droit et à cette liberté fondamentale dans l'ensemble de ses aspects et elle souligne que les formations des professionnels du secteur doivent être extrêmement attentives et continues à cet égard.

La mission d'évaluation du plan transversal est confiée au groupe de travail « grande dépendance » issu du conseil consultatif dans le respect du dialogue continu avec les acteurs de terrain.

La ministre confirme à Mme Moureaux qu'une intervention précoce et adéquate auprès de l'enfant permet un meilleur développement de ses capacités et donc un meilleur pronostic. Elle rappelle toutes

les actions menées et soutenues, comme le projet Starter qui a été présenté par M. Prévot, porté par la fondation SUSA, avec le soutien conjoint des deux Régions et cofinancé par CAP48 pour un montant de 126.000 €. Il y a eu l'ensemble des centres de référence et le projet de soutien OCAP qui est mené au sein des crèches et le service Étoile polaire.

La Villa Indigo offre des séjours résidentiels aux enfants gravement malades qui ont besoin de soins médicaux réguliers – jusqu'à 10 enfants en même temps. Il y a une augmentation de budget, encore en 2017, à la Commission communautaire française, pour répondre à l'augmentation des demandes. Cela ne concerne effectivement pas les enfants autistes parce que la convention INAMI l'interdit.

Toutefois, il y a le projet Intermède qui, lui, est spécifique et subventionné par le service Phare qui propose un lieu de court séjour de maximum 90 jours par an, ouvert à raison de quatre jours et trois nuits en semaine, qui s'adresse à des personnes entre 16 et 35 ans reconnues de grande dépendance. C'est un service qui s'est fait de façon progressive en termes d'ouverture. Un supplément de 80.000 € a été investi en infrastructures en 2016 et une subvention de 610.000 € est octroyée pour ce projet.

Des places de répit ont été ouvertes dans les centres de jour et d'hébergement. Le service Phare a ouvert cinq places de répit en journée et cinq en nuit, Pilif a aussi ouvert une place de répit. L'Observatoire de la personne handicapée de la Commission communautaire française a finalisé une étude sur les solutions de répit et la publication et la présentation de cette étude auront lieu à l'occasion des jeudis de l'hémicycle du 26 janvier 2017 au Parlement francophone bruxellois.

La ministre souligne qu'il ne faut pas se focaliser sur le nombre de demandes, ni sur la question des statistiques en tant que telles. On sait que le nombre est important, supérieur à ce que l'on peut réaliser mais l'on doit pouvoir les objectiver aussi et objectiver la spécificité et la manière de répartir les uns et les autres entre le polyhandicap, les cérébrolésés, le double diagnostic, l'autisme et la question sensorielle. Cette question d'objectivation reste fondamentale et essentielle. La ministre souligne que la volonté est de continuer à créer des places, comme cela est fait maintenant depuis deux ans.

Concernant la création de places à Bruxelles, la ministre répond à M. du Bus de Warnaffe qu'elle s'est exprimée à beaucoup de reprises sur le plan pluriannuel d'investissement qui a été lancé à Bruxelles et qui couvrira la période 2016-2020. Il y a 150 nouvelles places qui ont déjà été créées. Les efforts seront poursuivis en 2017. D'ailleurs, toute une série de

projets phares vont voir le jour, notamment avec le centre La Braise pour les cérébrolésés.

La ministre confirme qu'un courrier avait été envoyé à M. Smet pour programmer une réunion de travail en février 2017 sur la problématique du transport scolaire. Elle informe que des expériences d'amélioration de transports scolaires sont en projet pilote, notamment au niveau de la Wallonie. Elle ne manquera pas de proposer des avancées à Mme Laanan, ministre-présidente de la Commission communautaire française, en fonction de ce qui se fera dans les autres Régions.

La ministre répond à M. du Bus de Warnaffe que le projet de création de 20 lits est en cours d'élaboration. Elle a rencontré Mme De Block, ministre en charge de la Santé et lui a encore écrit cette semaine pour lui dire tout le découragement qui pouvait être le sien de plaider pour ce projet. Tout cela a déjà été dit à travers toute une série de résolutions dans les hémicycles différents sur l'indispensable urgence de mettre en place ce service en particulier.

D'une certaine manière, la ministre invite les uns et les autres à pouvoir plaider dans leurs aires de compétences par rapport à Mme De Block. Elle ne doute pas que le groupe MR aura à cœur de relayer au niveau fédéral cette demande qui est fondamentale aujourd'hui à Bruxelles.

La ministre peut continuer à écrire et peut même écrire tous les jours si c'est nécessaire, mais à un certain moment il faudra une pression et un appui politique très spécifique sur ce dossier-là. On ne peut pas vivre éternellement de bonnes intentions et certainement pas dans des dossiers aussi sensibles.

Mme Alda Greoli (ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance) répond à Mme Emmery que la pièce intitulée « *Is there life on mars* » est au programme jusqu'au 28 janvier 2017. C'est une pièce remarquable et, en plus, le travail qui a été fait par les acteurs, la troupe et le Théâtre national permet un exemple extraordinaire de ce qui est une vraie médiation culturelle, c'est-à-dire une vraie capacité de rencontre entre une œuvre, des artistes et un public.

La ministre précise à Mme Emmery que c'était vraiment le bon timing pour mettre cette initiative en valeur, sachant que – soyons bien clairs – que ce soit au niveau de l'enfance, de l'enseignement ou de toute une série d'artistes, il y a vraiment des rencontres multiples. Elle remercie Mme Emmery d'avoir mis cette initiative en évidence aujourd'hui. C'était un excellent exemple.

Concernant la formation, par rapport au public cible, divers représentants ont interrogé la ministre sur la formation à destination des familles.

En Région bruxelloise, il y a une possibilité d'organisation soit de conférences, soit de journées de formation destinées aux familles et des financements peuvent être octroyés via le service Phare. Pour être très pratique, il y a un formulaire accessible sur le site, téléchargeable en ligne. Par ailleurs, il y a une subvention octroyée par la ministre bruxelloise de la Santé, Cécile Jodogne, pour une journée de sensibilisation à Bruxelles, appelée « Opération Chaussettes bleues » et portées par l'ASBL Autisme en action.

En Région wallonne, des initiatives soutenues en collaboration avec l'AViQ à destination des parents, un dispositif relativement important est mis en place : cinq journées de formation décentralisée qui permettent d'accueillir environ 500 personnes et dans le catalogue des formations 2017-2020 de l'AViQ, il y a des modules de formation qui seront organisés à trois reprises, avec quatre thématiques à destination des familles : Autisme, pour pouvoir l'aborder avec des définitions et des caractéristiques; Autisme et communication; Autisme et activités quotidiennes; et enfin, Autisme et gestion du comportement. Ils espèrent comme cela pouvoir organiser en trois ans 12 modules – trois fois quatre – et pouvoir accueillir et accompagner 180 personnes.

Cela, c'était pour tout ce qui est à destination des familles. En ce qui concerne la formation initiale, le ministre Wallon, M. Marcourt, après consultation, a bien intégré, dans le cadre de ses réflexions et d'une note à venir sur la formation initiale des maîtres, la dimension de la détection de tout ce qui était « dys- » en particulier, dysphasique, ainsi que de l'approche spécifique aux enfants porteurs de handicaps, en particulier de l'autisme.

Par ailleurs, la ministre et son homologue wallon, M. Marcourt, réfléchissent dans le cadre de l'application de l'article 123 du contrat de gestion de l'ONE, à la formation de base de tous les métiers de l'accueil. Pour l'instant, il y a à l'étude une formation initiale revue, peut-être allongée en fonction des fonctions occupées et qui tient encore mieux compte des besoins des enfants et de la capacité à appréhender le handicap.

Pour tout ce qui concerne les formations continues, la ministre a fait part d'une série de mesures, mais elle souhaite être plus précise à ce sujet.

En ce qui concerne les acteurs de terrain et pour tout ce qui est les 0-3 ans, en Région wallonne, il y a un projet qui s'appelle « Petite enfance », qui accom-

pagne les équipes et qui concerne une forme d'intervention et de supervision, 174 enfants.

Madame Moureaux, pour répondre particulièrement aux questions de la détection et de l'accompagnement, cela veut dire aussi de la réduction des risques dès la plus petite enfance. Sur les 174 enfants qui sont accompagnés, 18 sont porteurs de troubles envahissant du développement alors que 79 sur les 174 enfants ont pour l'instant une difficulté au développement qui est non identifiée et qui est en cours de diagnostic. C'est bien ce que l'on disait, il y a bien eu identification d'une difficulté, mais le personnel encadrant de la Petite enfance n'est pas là pour faire des diagnostics, mais pour être suffisamment formé et sensible aux difficultés afin de pouvoir, à un moment donné, en collaboration avec les parents et les travailleurs médicosociaux, les renvoyer vers les personnes appropriées ou qualifiées pour les accompagner.

Dans le cadre de la formation initiale des professionnels de l'enfant, qui est en réflexion avec le ministre M. Marcourt, il y a un travail à la fois sur tout ce qui est travailleurs médicosociaux, mais aussi les médecins.

Dans les formations continuées, il y a là aussi un travail avec tout ce qui est médecins, dans la continuité. Un autre exemple, c'est le personnel des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), qui est aussi formé à l'échelle ADBB, c'est-à-dire tout ce qui concerne les signaux d'alerte du retrait relationnel. Il y a une formation continuée qui est aussi importante et qui donne à tout ce qui est milieu d'accueil, soit 0-3 ans soit 3-12 ans, organisée par l'ONE afin d'être vraiment des lieux d'accueil inclusif.

En ce qui concerne le site ONE Excellencis, qui est le site de formation en ligne, les modules existent, mais de nouveaux modules sont en cours de réflexion. Les recherches dans l'accompagnement, dans le diagnostic et dans les réponses adéquates à apporter aux situations de handicap, et en particulier aux situations dans le spectre de l'autisme, font que les modules supplémentaires que l'ONE souhaite mettre en ligne nécessitent un peu de temps. À partir de quatre modules actuellement disponibles, il y a une série d'autres modules qui sont actuellement en développement.

Mme Marie-Martine Schyns (ministre communautaire de l'Éducation) précise à Mme Defrang-Firket que les Français nous félicitent pour la qualité de nos écoles et qu'ils nous signalent qu'ils nous envoient encore énormément d'élèves. Bien sûr, ils avaient peut-être un plan, mais quand on regarde de manière très globale, il y a encore énormément d'élèves dans nos centres, dans nos internats, dans nos écoles, qui sont des élèves français.

La ministre pense que c'est très important qu'il y ait une répartition géographique des classes inclusives, mais il faut aussi que cette répartition corresponde à des besoins et à des projets qui sont créés en collaboration entre les parents, l'équipe pédagogique, et les associations. Le cabinet travaille et est en contact régulier avec le secteur associatif.

L'appel à projets, est préparé pour le moment avec des partenaires qui sont les réseaux d'enseignement, parce que c'est important qu'il y ait une bonne répartition géographique, mais c'est important aussi qu'il y ait une bonne répartition dans l'ensemble des réseaux pour que chacun, chaque réseau, puisse jouer son rôle.

En ce qui concerne la création de nouvelles places en Région bruxelloise et dans le Brabant wallon, il y avait réellement un problème important de transition entre le maternel, le fondamental et le secondaire. À Bruxelles, il y avait réellement un problème de places dans le maternel et dans le fondamental. C'est pour cela que cette école a été créée.

Dans les montants cités par rapport aux créations d'écoles, c'est tout simplement un montant plus important parce que c'est le réseau WBE, qui est le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la question de Mme Trotta sur un cadastre et les chiffres relatifs au nombre de places, un travail sur cette question est réalisé en collaboration avec des associations, dont notamment l'APEPA. Quand on reçoit des demandes en urgence, il faut bien distinguer deux éléments : les demandes urgentes de parents qui ont besoin d'une place tout de suite ou de celles de parents qui ont besoin d'une solution à moyen terme [« Dans deux ans, l'endroit où mon enfant est ne pourra plus correspondre, je suis en recherche »].

Il n'y a pas aujourd'hui énormément de demandes en urgence. Il y en a pour le moment quatre qui sont bien connues du cabinet. On travaille avec l'administration et les associations pour essayer de répondre le mieux possible à ce type d'urgence.

En ce qui concerne la question de Mme Salvi sur le site Enseignement.be, il n'y a pas encore aujourd'hui de pages spécifiques dédiées et l'on ne perd pas cela de vue, mais la priorité a été mise sur la rédaction des outils pédagogiques. La fiche spécifique « autisme » va s'intégrer dans l'ensemble des fiches à l'attention des élèves à besoins spécifiques. On s'est donc focalisé sur la construction des outils et on ne perd pas de vue le fait de consacrer une page spécifique.

La ministre répond à Mme Morreale que ce pourcentage de 97 % du capital période résulte d'un accord avec les partenaires de l'éducation, notamment les organisations syndicales, qui datent d'il y a plusieurs années. Quand on a évalué les besoins en termes d'enseignement spécialisé, les moyens financiers disponibles à l'époque – c'était le ministre Hazette, de mémoire – n'ont permis que de prendre en charge 92 % du coût de ces nouveaux besoins. Aujourd'hui, on en est à 97 %. On a donc quand même amélioré la situation. Maintenant, cela dépend clairement des situations budgétaires, cette possibilité d'augmenter et d'arriver à 100 % au niveau de l'utilisation du capital période.

Par rapport à la formation continuée, il y a effectivement une différence qui existe entre le spécialisé et l'ordinaire, au-delà de la formation obligatoire. Il y a une égalité sur l'information. L'information continuée obligatoire, porte sur les trois jours obligatoires. Il y a la même base pour tout le monde. Après, il y a une possibilité qui existe et qui est bien réelle : six demi-journées pour le spécialisé et 10 demi-journées pour l'ordinaire.

Cela date aussi de l'époque des ministres Hazette et de Nollet qui avaient des compétences réparties à ce moment-là. Le ministre Hazette, qui avait le spécialisé, a jugé qu'augmenter le nombre de jours de formation contenait un risque : celui de déstabiliser les équipes.

Cela a été fait à l'époque. Dans le cadre du pacte où l'on réfléchit à l'amplification de la formation continuée pour l'ensemble des enseignants, on pourrait remettre ce sujet en débat. La ministre n'y voit, en tout cas, aucun problème.

Concernant la question précise de Mme Rousseaux sur le montant des 5.400 € pour le SUSA, la ministre répond que c'est le SUSA lui-même qui a budgété cette demande. Cela ne concerne pas l'impression des flyers ni des manuels mais uniquement la construction des contenus.

La ministre précise à Mme Maison que la perversion du système du CEB concerne d'autres enfants qui, pour des raisons x ou y, se retrouvent à ne pas souhaiter réussir le CEB pour pouvoir intégrer le différencié qui leur amènera un meilleur soutien. C'est un débat très large qui va bien au-delà du débat spécifique pour les enfants qui sont porteurs de troubles autistiques. Elle pense que l'on aura ce débat, dans le cadre de la construction du tronc commun. L'avis numéro trois du pacte a des orientations. Ces orientations sont aujourd'hui mises en débat dans les instances. De ce qui me revient, l'apport de l'ensei-

gnement de cette première ou cette deuxième différenciée reste quand même qualitativement important. On doit bien y réfléchir quand on va mettre en œuvre ce qui est imaginé aujourd'hui dans le pacte.

Mme Latifa Gahouchi (co-présidente) remercie l'ensemble des intervenants pour leur participation active. Elle pense que le débat devrait se poursuivre en tout cas dans les commissions respectives, mais pourquoi pas, dans quelque temps, organiser une commission conjointe avec les différents partenaires et de manière transversale avec d'autres ministres.

Mme Julie de Groote (co-présidente) souligne la présence de deux associations qui sont à la fois le GAMP et « Autisme en action », et précise aux députés wallons qui siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ne seraient pas Bruxellois, que chaque rentrée parlementaire du Parlement francophone bruxellois a pour thème l'autisme. En fait, chaque année, la rentrée parlementaire se fait sur cette problématique avec un *sitting* du GAMP, un *sitting* un peu chahuteur, et une rencontre entre les députés, le GAMP et le cabinet de la Ministre Céline Fremault en charge de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.

Il y a eu vraiment une prise de conscience tous partis confondus et c'est pour cette raison que le Parlement francophone bruxellois a proposé cette rencontre des trois parlements afin d'examiner ce qui était mis en place à propos de cette problématique dans les trois entités fédérées.

Mme de Groote propose d'organiser beaucoup plus souvent de nouvelles réunions conjointes sur d'autres sujets si les parlementaires veulent répondre aux attentes des citoyens qui se posent des questions sur les cloisonnements qui ont été évoqués par plusieurs des collègues dans beaucoup d'autres matières. On n'aura plus cette énorme demande de questions qui arrivent toutes en même temps. Il y aura un décloisonnement qui sera bien mieux perçu et compris par le public à qui on s'adresse.

4. Approbation du rapport

La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, aux présidentes et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Julie de GROOTE

